

PROJET EPICERIE SOCIALE CCAS de GUIDEL

A- DIAGNOSTIC

1- L'origine du projet : les limites de la distribution de colis alimentaires

Dans le cadre de l'aide sociale facultative, le CCAS de Guidel apporte un soutien alimentaire aux plus démunis en partenariat avec la Banque Alimentaire départementale.

a - Le CCAS de Guidel : son aide alimentaire en chiffre

Les stocks de denrées distribuées sous forme de colis alimentaires par le CCAS proviennent de deux sources : de la Banque Alimentaire de Vannes et de la collecte annuelle auprès des commerces. Depuis fin 2020, le CCAS bénéficie d'une nouvelle source d'approvisionnement 1 fois par semaine auprès d'une enseigne de Bannalec, grâce à l'entreprise solidaire Phénix.

	2017	2018	2019	2020
Nbre de foyers inscrits à la BA	82	72	74	76
Nbre de personnes composant ces foyers	161	142	82	168
Nbre de foyers non inscrits ayant bénéficié d'un dépannage d'urgence	23	15	22	40
Nbre de dépannages d'urgence pour les personnes inscrites ou non inscrites à la BA	94	56	51	156
Tonnage distribué y compris collecte	9 828 kg	10 009 kg	11 021 kg	14 056 kg

b- Le fonctionnement de la banque alimentaire

Le mardi matin de la 3eme semaine de chaque mois, les services techniques de la ville vont retirer, à la banque alimentaire de Vannes, le stock qu'elle leur a réservé.

Les modalités de distribution de ces denrées aux usagers du CCAS ont évolué ces dernières années. Depuis 2019 la distribution a lieu une fois par mois le mardi après-midi et le jeudi toute la journée de la 3eme semaine du mois : - distribution immédiate de produits frais donc pas de pertes, l'usager se rend moins souvent à la banque alimentaire mais doit gérer son stock. En 2019, parmi les bénéficiaires, (dossier établi pour 3, 6 mois ou 1 an selon la situation) environ une trentaine s'y est rendue chaque mois. Parallèlement, le CCAS délivre des colis alimentaires en urgence, aux heures et jours d'ouverture au public.

c- L'action sociale du secours catholique

Il intervient également auprès des plus démunis (distribution de bons, prêts) mais aussi distribution de colis alimentaires grâce aux dons effectués lors de collectes.

Actions sociales du secours catholique de		
	2019	2020
Nbre de familles accueillies	16	16
Nbre de personnes aidées	24	30
Volume total distribué en kgs	630	500
Nombre total de visites	63	50
Volume en kgs d'aide moyen par famille	40	31
<i>Colis d'environ 10 kgs par visite d'une valeur entre 20 et 30 €.</i>		
Autres aides		
Montant chèques services 5 ou 10 €	205	160
Montant chèques covid fournis par le diocèse		700
Montant chèques de 20 € offerts par Leclerc		240

d- Les limites du système

- Absence de coordination des actions des différents acteurs sur le territoire et absence de complémentarité des interventions des partenaires.
- Manque de variété des produits distribués et sentiment d'assistantat chez certains bénéficiaires.
 - Actions d'accompagnement limitées

B- LE PROJET D'ÉPICERIE SOCIALE : L'INSERTION PAR L'ALIMENTAIRE

L'épicerie sociale est un équipement permettant d'apporter une aide alimentaire aux personnes en difficultés économiques mais aussi, de promouvoir l'autonomie et la dignité de ces personnes, grâce à son fonctionnement comparable à un « magasin classique » (choix des denrées, paiement d'un prix même modique), en donnant aux personnes un statut de consommateur dont on respecte les choix. Mais son action va au-delà de l'aide alimentaire :

- Amener l'utilisateur à définir avec un travailleur social de l'accueil social, un projet à mener pendant la période d'accès à l'épicerie.
- Accompagner l'utilisateur dans le choix des produits pour rechercher un équilibre alimentaire (**notion de santé**). Cet accompagnement renforcé grâce à des ateliers cuisine et équilibre alimentaires participent, pour ces personnes en situation de précarité, à une démarche de prévention et de promotion de la santé.
- Accompagner l'utilisateur dans la gestion du budget dont il dispose pour ses courses alimentaires au sein de l'épicerie
- Grâce aux activités éducatives et d'insertion mises en place avec et pour l'utilisateur, redonner à chacun conscience de sa valeur et de ses compétences : ateliers cuisine, atelier budget, esthétique, produits faits maison...

Les résultats attendus :

- Améliorer les conditions de vie des publics en difficultés et les aider à devenir autonomes, grâce à un accompagnement social adapté (avec contractualisation et objectifs pour l'utilisateur pendant la période d'inscription à l'épicerie sociale).
- Optimiser et coordonner les aides apportées aux personnes grâce à l'implication de tous les partenaires intervenant sur le territoire communal dans le projet. Volonté du secours catholique et du CCAS de coordonner leurs actions dans le domaine de l'aide.
- Impliquer les partenaires privés (magasins, entreprises locales, associations d'insertion, producteurs locaux, financeurs). L'épicerie ne pourra fonctionner dans la durée que grâce à des financements publics, grâce au soutien de partenaires privés qui s'engageront à nous faire don de denrées alimentaires, mais aussi grâce au mécénat d'entreprises.

Rappel : Les dons de denrées et le mécénat ouvrent droit pour l'entreprises, lorsqu'ils sont accompagnés de des avantages fiscaux.

Gouvernance : Le portage de l'épicerie sociale est assuré par le CCAS qui assurera le suivi de l'épicerie, de ses salariés et de ses bénévoles, et prendra les décisions pratiques et stratégiques concernant ce service.

Un groupe de travail composé de membres du Conseil d'Administration et d'élus membres de la commission des affaires sociales de la ville a été constitué pour suivre l'avancement du projet.

C- LES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

- Les conditions d'accès et d'admission

Les bénéficiaires seront adressés par le service social du CCAS directement après analyse de la situation de la personne, ou indirectement à la demande d'un travailleur social du département. Dès lors que l'usager répond aux critères d'admissibilité définis par le règlement des aides, le dossier est accepté (ave signature de la Vice-Présidente par délégation ou en son absence par la Directrice).

- **Critère géographique** : domiciliation à Guidel depuis plus de 3 mois.
- **Critère financier**
- **Critère de projet**

- Durée d'accès, renouvellement et délai de carence :

La durée d'accès envisagée est de 4 mois, renouvelable une fois, soit 8 mois d'accès consécutifs maximum et après rendez-vous avec le référent social et validation par la commission. Cette durée plafonnée est nécessaire pour permettre de renouveler le public pour permettre à un plus grand nombre d'y avoir accès mais aussi pour éviter de créer une dépendance du bénéficiaire envers le dispositif. Les demandes de renouvellement du droit d'accès seront soumises à un entretien avec le travailleur social. La décision suite à la demande d'accès ou de renouvellement du droit **est notifiée** à l'intéressé. Le délai de carence est fixé à 3 mois.

- Panier et participation financière

Le panier moyen est le montant **en valeur marchande** qu'il est possible de dépenser au sein d'un foyer de 3 personnes. Le montant doit varier en fonction de la composition familiale. Il est également décidé de tenir compte du quotient familial tel que défini dans le règlement des aides sociales et rappelé ci-dessous.

	QF<30		30<QF<155		155<QF<280	
	Capacité d'achat	Valeur marchande moyenne	Capacité d'achat	Valeur marchande moyenne	Capacité d'achat	Valeur marchande moyenne
1 personne	25	125	20	100	12	60
2 personnes	32	160	25	125	15	75
3 personnes	39	195	30	150	18	90
4 personnes	46	230	35	175	21	105
5 personnes	53	265	40	200	24	120
6 personnes	60	300	45	225	27	135

Comme pour toute aide, des dérogations à ces plafonds sont possibles. Tout bénéficiaire du RSA quelquesoit son QF, aura accès à l'épicerie.

Pour information, le panier est le montant maximum qu'un foyer peut dépenser par mois dans l'épicerie.

Le montant non utilisé, n'est pas reporté, le panier est remis à zéro en fin de mois.

La participation financière

Taux de participation des usagers : 10% pour les produits secs et conservés, plats préparés, fruits, légumes et produits d'hygiène. Par ailleurs, dans un premier temps, il n'y aura qu'un seul prix par type de produits, quel que soit sa qualité.

Dans l'épicerie, il y aura un double affichage des prix : le prix marchand/le prix épicerie

Pour les foyers les plus précaires, le CCAS maintiendra une aide alimentaire d'urgence sous forme de chèques services d'une valeur de 5 € permettant des achats immédiats dans un commerce classique si urgence immédiate lorsque la personne concernée ne dispose d'aucune ressource. Parallèlement un dossier permettant l'accès à l'épicerie sociale sera monté. La personne sera ensuite orientée vers le secours catholique qui délivre des chèques services de 5 € (il reçoit tous les jeudis sur RV) permettant la personne concernée de régler à l'épicerie sociale la part restant à charge.

- **L'accueil et l'accompagnement**

Par un professionnel titulaire d'un diplôme de CESF ou Bac +2 SP3S (voir ses missions dans profil de poste à définir)

Accompagnement par des bénévoles formés et encadrés par le responsable de l'épicerie, sous la responsabilité de la direction du CCAS. Les bénévoles participent selon leurs compétences, à l'accompagnement des usagers pendant les achats, à la gestion des stocks, à la collecte des denrées, à la mise en rayon, aux ateliers mis en place

A FAIRE :

Fiche de missions des bénévoles

Tableau de répartition des tâches

Roulement des bénévoles.....

- **Une offre de produits variés et équilibrés : les sources d'approvisionnement**

Produits secs, œufs, viandes mais aussi fruits et légumes **avec actions d'encouragement à leur consommation.**

- **Le libre choix des denrées.**

Ce principe de choix est essentiel et conduit aussi le bénéficiaire à faire des arbitrages pour optimiser son pouvoir d'achats.

D- LES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT

Les surfaces commerciales de Guidel, les entreprises locales, les boulangers, les maraichers et autres seront sollicités prochainement

Voir programme d'actions de Lorient agglomération charte de l'agriculture et de l'alimentation.

- **Producteurs et primeurs locaux.**

Un accord de principe vient d'être obtenu avec un primeur Guidémois. De nombreux producteurs de légumes sont implantés sur la commune et seront associés prochainement à la démarche

- **Magasin bio.**

Une bio coop, implantée sur le territoire est tout à fait dans cette démarche.

- **Banques Alimentaires de Vannes**

Le CCAS de Guidel travaille déjà avec la Banque Alimentaire de Vannes dans le cadre de son activité de distribution de colis. Les services de la ville s'y rendent chaque 3^{ème} mardi du mois. Dans le cadre de la création de l'épicerie solidaire, il sera nécessaire d'adapter la convention

avec la banque alimentaire, car avec ce dispositif les produits accèdent pas les mêmes que pour l'ancienne activité de distribution de colis.

- PHENIX

Depuis fin 2020, le CCAS bénéficie d'une nouvelle source d'approvisionnement 1 fois par semaine auprès d'une enseigne de Bannalec, grâce à la startup Phénix qui les a mis en contact. Phénix va être contacté pour voir si possibilité de bénéficier d'autres sources d'approvisionnement.

- Supermarchés et commerces de proximité

Plusieurs façons de s'approvisionner en lien avec les supermarchés :

- Ramasse : (= récupération d'invendus, le plus souvent produits frais en date courte)
 - o Avantage pour l'épicerie : récupération de produits frais gratuitement
 - o Points d'attention : formation Hygiène et Sécurité Alimentaire, règles pour récupérer des produits en état correct et assurer la chaîne du froid
 - o Avantage pour le magasin : défiscalisation des produits (dons), image : anti gaspi, solidarité (soutien au dispositif d'aide alimentaire)
 - o Il est possible de passer par un intermédiaire spécialisé dans la ramasse, comme Phenix.
- Collecte : l'épicerie peut effectuer plusieurs fois dans l'année des collectes en magasin pour collecter des produits alimentaires secs et d'hygiène via les clients
 - o Avantage épicerie : récupération de produits gratuits, visibilité de l'épicerie (présenter le dispositif, pour de futurs bénévoles, partenaires ou bénéficiaires)
 - o Avantage pour le magasin : ventes additionnelles

Possibilité d'organiser une collecte dématérialisée
- Achats
 - o Possibilité de nouer un partenariat avec un magasin pour qu'il applique une réduction pour les produits destinés à l'épicerie

Regrouper les informations suivantes suivante sur un tableau excel :

- Nom de l'entreprise ou de la structure,
- Nom et coordonnées de la ou des personnes de contact,
- Le ou les type(s) de produits concernés et les quantités envisagées,
- Les accords envisagés.

E- LA FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE DU PROJET

1- Les locaux

- Stockage et vente des denrées
- Accueil individuel et collectif des bénéficiaires
- Organisation d'activités d'accompagnement

La surface nécessaire est évidemment fonction du nombre de personnes accueillies, mais les différentes fonctions (accompagnement, stockage et vente...) nécessitent toutefois une surface minimale quel que soit le nombre de personnes accueillies.

Ratio défini par le réseau Banques alimentaires : 2m2 par foyers inscrits à la BA.

- **Le Lieu de stockage** doit permettre un accès aisé pour véhicule électrique, local sec et bien isolé.
 - **Le lieu d'accompagnement** : salle de réunion d'une capacité d'une quinzaine de personnes maximum, vestiaire, sanitaires.
- Ces derniers locaux utilisés que partiellement, peuvent être partagés.
- **Les équipements** :
 - Espace de vente attrayant avec caisse, rayons, armoires frigorifiques...
 - **Réserve** : avec rayonnages, chambre froide, congélateurs...
 - **Equipement informatique avec logiciel approprié pour gestion de l'épicerie** : caisse, inventaire, traçabilité des produits...
 - **Véhicule** pour le transport des denrées.
- La ville va pouvoir mettre à disposition des locaux pour cette épicerie, avec lieu de vente de 50 m2 environ, une salle de 50 m2 (partagée) pour l'accueil du public et les actions d'accompagnement, des locaux de stockage dont un garage et une petite cuisine.

2- Le personnel

Le besoin en personnel est à définir en fonction **du nombre de jours d'ouverture**.

Comme cela se pratique dans d'autres structures de taille comparable, l'épicerie sera ouverte 2 ½ journées/semaine

Plages horaires et jours à définir

La présence d'un responsable de l'épicerie est nécessaire pour assurer la continuité de l'activité et la coordination du travail des bénévoles, mais aussi accompagner les bénéficiaires. Il devra donc posséder une qualification dans le domaine social (conseiller en économie sociale et familiale, BTS SP3S (service et prestations des secteurs sanitaires et social)).

Besoin en équivalent temps pleins (ETP) : 1.44 ETP répartis comme suit :

- 1 responsable titulaire CESF : 0.5 ETP (gestion épicerie et accompagnement usagers/clients) + 0.14 ETP pour montage des dossiers des bénéficiaires soit 0.64 ETP (fiche de poste à définir)
- Entretien locaux 0.14 ETP (2.5h*2/semaine)
- 0.68 agent en soutien pour lien avec les bénévoles, aide à gestion et aux animations, maintenance (service civique 24h/semaine/jeune).(fiche de poste à définir). Si le CCAS bénéficie de services civiques par l'intermédiaire d'Unis-Cité, il faut savoir qu'ils devront intervenir en binôme.

Mais l'appel au bénévolat, pour des raisons budgétaires, est essentiel avec plannings et fiches de missions. Une formation des bénévoles est à prévoir : des formations à l'écoute et aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité alimentaire existent.

10 à 15 bénévoles seront nécessaires au sein de l'épicerie.

3- Le volet financier du projet

- **Les investissements et leur financement**

Voir tableau joint

- **Les charges et les ressources de fonctionnement**

Voir tableau joint

Pour le fonctionnement, les charges et les recettes liées aux denrées en tenant compte :

- Du panier moyen (montant par mois pour un foyer de 3 personnes en valeur réelle),
- Du nombre de foyers par mois,
- Du pourcentage de participation des bénéficiaires,
- Du nombre de mois d'ouverture.

Estimation du montant à dépenser pour l'approvisionnement de l'épicerie :

Panier moyen x nombre de foyer x nombre de mois d'ouverture = Valeur marchande des produits dans l'épicerie sur l'année.

soit sur les bases retenues pour notre épicerie : 150 € (famille de 3 personnes) X 12 X 40 = 72 000 €.

Selon les méthodes de calcul de l'ANDES, l'épicerie n'aura à dépenser au maximum, qu'1/3 de cette somme pour ses approvisionnements, en utilisant les différentes sources d'approvisionnement soit 24 000 €.

Estimation des recettes générées par la vente des produits aux bénéficiaires :

Panier moyen x nombre de foyers x nombre de mois d'ouverture

= Valeur marchande des produits dans l'épicerie sur l'année.

20% de cette somme sera récupérée en moyenne par la participation financière des bénéficiaires soit 72 000 € X 20% = 14 400 €

F- L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES et REUNIONS/BILANS

Le suivi de l'épicerie sera assuré par **un comité de pilotage** qui se réunira au moins une fois par an, avec les principaux partenaires de l'épicerie, notamment pour présenter le bilan annuel de l'activité, faire part des nouveautés, décider des évolutions possibles (Vice-Présidente et direction CCAS, élus, responsable et salariés de l'épicerie, bénévoles, partenaires fournisseurs et financiers, prescripteurs).

Des conventions seront signées avec les différents partenaires, en fonction des modalités de leur intervention.

Tous les partenaires seront associés au bilan annuel du fonctionnement de l'épicerie sociale.

Des réunions techniques au minimum trimestrielles doivent être organisées, pour faire remonter les informations, gérer les difficultés rencontrées et créer une dynamique entre tous y compris les bénévoles

Le CCAS a répondu à l'appel à projet de l'ANDES, réseau de plus de 400 épiceries solidaires. Le dossier ayant été retenu, nous bénéficions de son accompagnement pour le montage du projet.